



# Commission Départementale des Arbitres

## Procès-Verbal n°33

Réunion du :	Lundi 25 avril 2022
À :	18h30
Présidence :	BOUREAU Cyril
Présents :	<p><b>Présentiel :</b> Michel ALEXANDRE – Bruno CHARRETTE – Cédric DERVEAUX – Patrick FAUTRAD (Représentant des arbitres au CD) – Jérémy FLEUREAUD – Christophe JOLY – Jean REDAUD (Vice-Président délégué et Secrétaire de la CDA) – Thierry WILLIG.</p> <p><b>Visio Conférence :</b> Nabil BENAÏSSI – José CAUDMONT – Olivier GONCALVES – Pierre HOLLECKER – Gérard IVORA (Représentant du Comité Directeur)</p>

## MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).  
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;  
L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.  
Le non-respect de ces formalités, entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

## VOEUX :

Le Président et les membres de la Commission adressent tous leurs meilleurs vœux de prompt et complet rétablissement à **Mme Chahinez ABED** suite à son accident domestique. Tous espèrent la revoir très vite courir sur les terrains du Var et de la Ligue de Méditerranée.



## INFORMATIONS :

### RAPPEL IMPORTANT AUX CLUBS ET AUX ARBITRES :

- Les clubs ne sont pas tenus de régler les arbitres dès lors que ces derniers ne leur présentent pas la feuille de frais règlementaire prévue à cet effet.
- En outre, si l'une des deux équipes en présence ne peut régler sa quote part, l'autre club ne devra pas payer la sienne et l'arbitre ne pourra l'exiger. Il adressera alors sa feuille de frais à la CDA en expliquant les raisons du non-paiement le jour de la rencontre.

## CONTACTS CDA :

La CDA rappelle, les seuls numéros à contacter pour joindre les membres de la CDA sont :

Président de la CDA : 06.07.16.54.54.  
Secrétariat CDA : 06.89.73.17.80  
Designations FUTSAL : N° 06 30 93 20 49  
Designations SENIORS : N° 06 43 57 03 81  
Designations JEUNES : N° 06 30 93 82 82  
Designations FOOT LOISIR : N° 06 74 90 63 20

## CORRESPONDANCES :

### Arbitres :

- Toutes les correspondances ont été traitées en amont de la réunion et une réponse y a été apportée aux intéressés.

## PREVISIONS AG ET STAGES :

- **RECTIFICATIF** : L'assemblée générale de fin de saison 2021/2022 des arbitres aura lieu le **vendredi 1er juillet 2022** à CUERS, dans la salle du Pôle Culturel. Tous les arbitres recevront une convocation en temps utile et la commission rappelle le caractère obligatoire d'y assister sauf excuses dûment justifiées.
- Le Stage de Rentrée 2022/2023 des arbitres de District aura lieu les samedi 3 et dimanche 4 septembre 2022 dans un lieu à déterminer.
- Pour la saison complète 2022/2023, un calendrier de principe a été établi avec l'IR2F de la Ligue de Méditerranée selon le programme suivant :
  - 1 session fin août (**GAREOULT**)
  - 1 session durant les vacances scolaires de la Toussaint (**SIX FOURS LES PLAGES**)
  - 1 session sur les 4 samedis du mois de novembre 2022
  - 1 session sur les 4 samedis de janvier 2023
  - 1 session durant les vacances scolaires du mois de février 2023.

## POINT DES SECTIONS

### Formation :

- Un stage organisé par la Ligue de Méditerranée s'est déroulé du 19 au 21/04/2022 à ANTIBES au profit des jeunes arbitres de Ligue. Stage auquel ont été conviés trois jeunes arbitres de district.



- En raison des problèmes rencontrés par certains arbitres, la CDA prend la décision de rouvrir l'accès au questionnaire n°3 sur la PFP.

**Il est rappelé que seul l'usage d'un ordinateur permet d'effectuer correctement ces tests.**

 **Désignations :**

- Pour tenir compte de l'indisponibilité de longue durée pour raison médicale de **M. Laurent JURDIC** et après en avoir débattu, la CDA décide ce jour de geler l'intéressé dans sa catégorie à la fin de la saison en cours. En conséquence, ce dernier ne pourra ni accéder en catégorie supérieure ni être rétrogradé.

 **Administration secrétariat CDA :**

- La messagerie officielle de Ligue des nouveaux arbitres stagiaires issus de la formation effectuée au mois de mars a été activée par la Ligue de Méditerranée sur demande de la CDA.
- Envoi à tous les arbitres de la liste des examens à fournir pour validation de l'aptitude médicale par la Commission Médicale du District. Envoi le 31 mars 2022 du DMA à tous les arbitres à retourner au format NUMERIQUE à l'attention de la Commission Médicale à l'adresse (**[medicale83@lmedfoot.fr](mailto:medicale83@lmedfoot.fr)**) **AVANT LE 30 JUIN 2022**. La CDA ne traitera aucun dossier entre le 1er juillet et le 15 août. Les arbitres n'ayant pas transmis leurs DMA avant le 30 juin ne pourront prétendre à être désigné lors des tours de Coupe de France.

## AUDITIONS

- La commission reçoit ensemble et sur convocation **3 arbitres** pour une affaire les concernant.
- Elle procède à leur audition en prend acte des explications apportées par les intéressés en réponse aux questions des membres de la CDA.
- La commission a pris acte de l'absence excusée d'un arbitre règlementairement convoqué pour la même affaire.
- La commission reçoit **MME Sylvie SOLNON**, arbitre féminine en provenance du district du **Puy de Dôme** et transférée dans le district du var.
- Après lui avoir souhaité la bienvenue, le président répond aux questions posées et lui apporte toutes les explications et autres spécificités régissant l'arbitrage dans notre district.

***Prochaine réunion plénière le lundi 2 mai 2022 à 18h30***

Le président : Cyril BOUREAU

Le secrétaire : Jean REDAUD